

## Ouverture des inscriptions au séjour à la BAULE

Les 26, 27 et 28 juin 2019 de 09h00 à 12h00

Au CCAS de Coignières qui se situe au 13 allée du Moissonneur – 78310 COIGNIÈRES

Tél : 01 34 61 45 75

Contacts : Mesdames Nathalie BA ou Linda DIARRA

Le Centre Communal d'Action Sociale a adhéré au programme « Seniors en vacances 2019 » proposé par l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV).

Ainsi, **un séjour de 4 nuits/5 jours à la Baule est proposé à 48 seniors de la Ville du 21 au 25 octobre 2019**. Ce village club se situe dans l'une des plus belles baies à 50 m de l'océan et proche de la Bretagne du Sud.

### PROGRAMME DU SEJOUR :

#### LUNDI

Arrivée au Village Club avec votre autocar en fin d'après-midi (qui ne restera pas sur place) et installation. Apéritif de bienvenue puis dîner au Village Club et Soirée régionale. Panier repas non fourni pour le déjeuner

#### MARDI

Matin : initiation de marche nordique, et/ou tournoi de pétanque. Possibilité d'aller au Marché de la Baule en accès libre.

Déjeuner au Village Club. Jeux café.

Après-midi : balade architecturale au cœur de ville de la Baule.

Jeux apéro. Dîner au Village et Soirée grand spectacle.

#### MERCREDI - Excursion à la journée avec déjeuner au restaurant

Golfe du Morbihan Découverte de Vannes  
Déjeuner au restaurant sur le Port.

Après-midi : Croisière d'une heure sur le golfe avec escale sur l'Ile aux Moines.

Dîner au Village et soirée cabaret.

#### JEUDI

Matin : balade en forêt d'Escoublac.

Déjeuner au Village. Jeux café.

Après-midi : excursion Le Croisic/Guérande. Visite du Croisic, passage par une biscuiterie traditionnelle et retour par Guérande et ses marais salants.

Pot de l'organisateur (pour les Groupes).

Jeux apéro. Dîner au Village et soirée karaoké.

#### VENDREDI

Départ avec votre autocar après le petit déjeuner. Panier repas fourni pour le déjeuner.

### TARIF:

Prix du séjour :

- **336 € pour les personnes imposables**

- **201 € pour les personnes non imposables**

Justifier, sur le dernier avis d'impôt, d'un « montant d'un « Impôt sur le revenu net avant corrections » inférieur ou égal à 61 € (SOIXANTE-ET-UN euros).

**A ce prix de séjour, il faut ajouter les frais annexes au voyage** (frais de transport, assurance multi risques et taxe de séjour) **en fonction des quotients définis** allant de 8,78 € à 64.09 €.

**Le supplément pour une chambre individuelle pour une semaine est de 44 €, quel que soit le quotient de la personne.**

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**

	CRITERES	PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE
ET	Être âgé de 60 ans ou plus à la date du départ, le seuil étant ramené à 55 ans pour les personnes handicapées	CNI ou passeport ou acte de naissance et, pour les personnes handicapées, l'un des justificatifs suivants carte d'invalidité <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation de l'année en cours du bénéfice de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)</li> <li>• Carte « Station debout pénible »</li> </ul>
ET	Être Soit retraité (les retraités cumulant emploi et retraite sont éligibles au programme) Soit sans activité professionnelle	Attestation de la caisse de retraite justifiant de l'ouverture des droits à la retraite ou dernier avis d'impôt mentionnant le versement des pensions de retraite  Attestation de Pôle Emploi
	Résider en France	Dernier avis d'impôt ou Attestation de résidence en France de l'année en cours, délivrée par le Centre des impôts

Tout conjoint marié ou tout partenaire pacsé avec une personne éligible au programme Seniors en Vacances, selon les critères définis, peut lui-même en bénéficier, sans avoir à justifier de ces critères.